

LE MONUMENT AUX MORTS

Différentes étapes de son édification

A l'issue de la Grande Guerre 1914-1918, comme toutes les communes de France, Gâcogne avait à cœur d'honorer la mémoire de ses soldats morts pour la patrie. Voici les conditions dans lesquelles fut édifié son monument aux morts.

. Le 20 Août 1920, le Préfet de la Nièvre, G. Bernard, rédige une circulaire informant les communes des conditions dans lesquelles des subventions leur seront accordées par l'Etat pour les aider à l'érection de monuments aux morts de la Grande Guerre et à établir les barèmes qui doivent servir au calcul de ces subventions.

Les barèmes se calculent en comparant le nombre de combattants nés ou résidant dans la commune, morts pour la Patrie au nombre d'habitants de la commune déterminé par le recensement de 1911 et en raison inverse de la valeur du centime communal démographique de l'année où la subvention est accordée.

Le Préfet invite les maires à lui communiquer :

- 1) le nombre de combattants nés ou résidant dans la commune, morts pour la France durant la Grande Guerre ;
- 2) le montant du crédit inscrit au budget communal pour l'érection du monument.

. Le 22 Août 1920, délibération du Conseil Municipal de Gâcogne sous la présidence de son maire, M. Louis Petit : Le conseil désigne M. Vincent, Agent Voyer Cantonal à Corbigny, en qualité d'architecte des travaux d'érection du monument à élever en souvenir des soldats, enfants de Gâcogne, « Morts pour la France ».

. Le 21 Septembre 1920, M. le Préfet de la Nièvre informe le maire de Gâcogne que sa demande d'attribution de trophées de guerre, à savoir, 4 à 6 obus de 270 ou de 220 va être transmise au Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances. Il joint à sa lettre un tableau faisant connaître, pour chaque calibre, le poids d'un obus, ainsi que le coût par tonne des frais de transport par chemin de fer. Ces obus arriveraient à la gare de Nevers venant soit de Lyon, soit de Paris et devraient ensuite être acheminés jusqu'à Gâcogne. Le transport de ces trophées serait, en totalité, à la charge de la Commune.

Le 11 Février 1921, M. Vincent, Agent Voyer, fixe rendez-vous à M. le Maire pour lui présenter le projet de dossier du monument commémoratif. Le 15 Février 1921, le devis définitif est établi par M. Vincent, lequel devis est approuvé par la Préfecture le 18 Février 1921. Voici les grandes lignes de ce devis établi avec soins :

Devis descriptif pour l'édification sur la place de l'église d'un monument commémoratif à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918

. Ce monument sera réalisé entièrement en granit taillé fin provenant de l'une des carrières : Dun-les Places, Montreuillon ou bien La Roche en Brénil (Côte-d'Or).

. Il est composé de deux semelles, d'un socle en trois parties, d'un couronnement composé de deux tablettes supportant un fût en forme de tronc de pyramide à bases carrées de 2,08 m de hauteur, surmonté d'une pyramide de 0,12 m de hauteur.

. La dédicace « *Gâcogne à ses enfants morts pour la France* » et les dates « *1914-1918* » seront gravées sur la face du socle ; Les noms des soldats morts pour la France seront gravés sur deux plaques de marbre blanc fixées sur les faces latérales de ce même socle.

. Le montant général de la dépense est évalué à 9 975 F.

. Les travaux devront être exécutés dans un délai de 8 mois.

. La réception définitive aura lieu dans les 15 jours après l'achèvement des travaux. Le paiement de toutes les sommes dues à l'entrepreneur devra intervenir dans le mois qui suivra cet achèvement.

. La commune se chargera d'acquérir directement les croix de guerre, la palme en bronze et la grille en fer forgé servant d'entourage au monument.

Une souscription publique est lancée, à laquelle participe l'ensemble des administrés, pour l'élévation de ce monument. Elle rapportera 1 742,15 F.

Le 24 Juillet 1921, La Sous-Préfecture de Clamecy questionne la commune sur :

. Le nombre des combattants de Gâcogne morts pour la France. Réponse : 43

. Le nombre d'habitants de la commune . « 796

. Valeur du centime communal démographique « 50,59

. Le 1^{er} Mars 1922, eut lieu la signature du contrat de gré à gré entre M. Bertholini, Entrepreneur à la Roche en Brénil et M. Petit, maire de Gâcogne. Montant du marché : 6 942 F comprenant : la fourniture, le transport et la

pose du monument et des bordures, ainsi que la gravure des dédicaces et des dates, selon les conditions édictées au devis et dessins dressés le 15 Février 1921 par M. Vincent. Délai : 8 mois à dater de l'approbation du marché par le Préfet qui eu lieu le 5 Avril 1922.

. Le 5 Mars 1922, une délibération du Conseil Municipal de Gâcogne, sous la présidence de M. Louis Petit, maire, approuve le marché de gré à gré entre M. Bertholini, tailleur de pierres à La Roche en Brénil et la commune, pour l'édification du monument aux morts, conformément au devis du 15 Février 1921, établi par M. Vincent, Agent Voyer Communal à Corbigny et signé pour accord par M. le Préfet, le 18 Novembre 1921. La dépense sera imputée à l'article 11 du budget additionnel. L'entrepreneur est dispensé de verser un cautionnement.

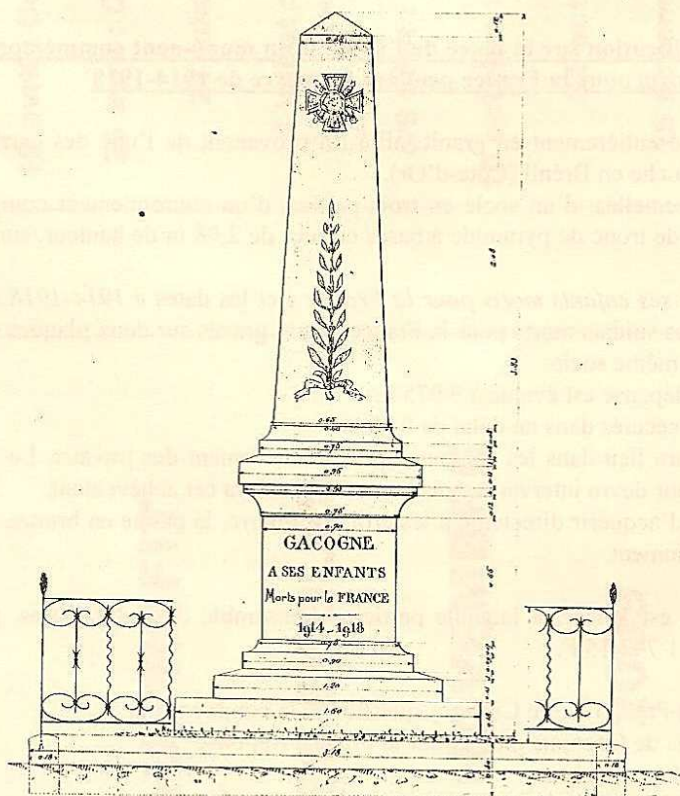
. Le 31 Mars 1922, le Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et l'Industrie de la Liquidation des Stocks, consent à la commune de Gâcogne la cession gratuite de 6 obus de 270 à prendre à l'entrepôt de réserve générale de munitions de Chemilly (Yonne). Les frais de manutention et de transport seront à la charge de la commune. Ces obus seront placés autour du monument.

Les travaux s'achèveront en Novembre 1922. Toutefois, avec les frais supplémentaires occasionnés par le terrassement, le transport et la pose des six obus, l'achat d'une double palme et d'une croix de guerre, et la grille d'entourage au maréchal ferrant de la commune, M. Jean BONNEAU, le coût total du monument s'élève en 1923 à 9.989 F.

. Le 1^{er} Octobre 1923, le Ministère des Pensions, Service des Sépultures Militaires rappelle que la Loi du 25 Octobre 1919 a ordonné le dépôt au Panthéon de registres contenant les noms des militaires Morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918. Cette loi a également prévu la remise à chaque commune de France d'un « LIVRE D'OR » sur lequel seront inscrits les noms des militaires morts pour la France à conditions que ceux-ci soit nés dans la commune ou bien qu'ils y résidaient à la mobilisation. En même temps, le Ministère des Pensions envoie à chaque maire, afin qu'il puisse la vérifier, la liste des soldats de sa commune morts au cours de la guerre, c'est-à-dire entre le 2 Août 1914 et le 24 Octobre 1919. Le nombre de victimes inscrites sur le monument sera de 43 morts au cours de la guerre de 1914-1918 auxquels s'ajoutent ceux de la Seconde Guerre Mondiale de 1939-1945 au nombre de 9.

C'est le 1^{er} Novembre 1924, jour de Toussaint que le monument est inauguré. Il a été rapporté que le mauvais temps et la pluie n'ont pas empêché une foule immense d'assister à la cérémonie.

Camille Debèze



Vue de face

avec amorce de l'entourage en fer forgé

Inauguration du Monument aux Morts de la Grande Guerre le 1^{er} Novembre 1924.

Ci-dessous la liste des 43 soldats morts au champ d'honneur entre le 2 Août 1914 et le 24 Octobre 1919.

E. AUGER	C. EPRANDE	H. GUILLAUME	L. PERONNET
L. BAILLY	J-M. EPRANDE	A. GUILLEMINOT	G. PERRAULT
F. BAILLOTEAU	G. FARINOTTE	F. GUILLIER	L. PETITIMBERT
M. BENOIST	P. FARINOTTE	A. LASLIER	A. PILLON
C. BORNE	G. FORQUIN	L. LECLERC	P. PETITIMBERT
A. BRIFFOZ	P. GALBOIS	L. LECLERC	R. RAFFATIN
J. DE CHABANNES	C. GIBAUT	M. LECLERC	L. ROBE
E. CHAUMIEN	J. GRILLOT	G. LEFIOT	J. ROBERT
J. CHAUMIEN	M. GUDIN	E. MARION	H. SAULAS
J. DAVIN	F. GUENOT	R. MARION	P. SOUHAIT
C. DESBROSSES	A. GUILLAUME	P. MENANT	

Plaque commémorative aux soldats morts pour la France durant la guerre 1939—1940

GUERRE 1939 - 1945	
S. L ^r H. de SANSAL	R. CHAUVEL
A. GEOFFROY	E. MALARDIER
F. J. de SANSAL	A. SOUHAIT
M. CARON	AST P. TORTAT